

Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice – Eu-LISA

Coordonnées

| | |
|--|--|
| Siège : Vesilennuki 510415 TALLINN ESTONIE E-mail : info@eulisa.europa.eu Formulaire de contact http://www.eulisa.europa.eu | Site opérationnel : 18 rue de la Faisanderie 67100 STRASBOURG (FRANCE) Téléphone : 00 33 3 88 40 70 00 Fax : 00 33 3 88 40 70 01 E-mail : info@eulisa.europa.eu Formulaire de contact http://www.eulisa.europa.eu |
|--|--|

Horaires d'ouverture et accueil du public :

Etablissement ne recevant pas de public

Personnes responsables

Luca TAGLIARETTI – Directeur exécutif par intérim

[Organigramme](#)

Nature et statut de l'organisme :

Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)

Siège : Tallinn (Estonie) – site opérationnel: Strasbourg (France) – site de secours: Sankt Johann im Pongau (Autriche)

L'agence est composée d'un conseil d'administration, d'un directeur exécutif et de groupes consultatifs pour chaque système dont elle assure la gestion.

Le conseil d'administration de UE-Lisa est composé de représentants des États membres de l'UE et de la Commission européenne. Les pays associés (Suisse, Islande, Norvège et Liechtenstein) ainsi que Eurojust et Europol sont également représentés.

Public visé

Autorités de police des États membres.

Objectifs et activités de l'organisme :

Création de Eu-LISA pour gérer de vastes systèmes d'information dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Elle soutient activement la mise en oeuvre des politiques de l'UE dans les domaines de l'asile, des migrations et de la gestion des frontières.

Objectifs et activités en matière de coopération européenne :

eu-LISA gère les trois systèmes informatiques suivants :

- Base de données des empreintes digitales de demandeurs d'asile (Eurodac)
Eurodac aide les États Membres à gérer les demandes d'asile.

Il s'agit d'une base de données qui recueille et traite les empreintes digitales numérisées des demandeurs d'asile et migrants en situation irrégulière qui sont entrés dans un pays européen. Cette base de données permet de déterminer l'État membre chargé d'examiner une demande d'asile.

- Système d'Information Schengen II (SIS II)

La deuxième génération du Système d'Information Schengen est un vaste système informatique prenant en charge l'échange d'informations sur les personnes et objets entre les autorités de police nationale, de contrôle des frontières, douanières, judiciaires et celles chargées des visas. Étant donné que les personnes et les marchandises peuvent circuler librement dans l'ensemble de l'Espace Schengen sans être contrôlées aux frontières intérieures, SIS II est un outil utilisé par les responsables de la sécurité pour contribuer à la protection des personnes.

- Système d'Information sur les Visas (VIS)

VIS assure la mise en œuvre de la politique des visas commune de l'UE et facilite les contrôles aux frontières. Le système permet aux autorités nationales compétentes et à Europol (l'Office européen de police) d'entrer et de consulter des données, y compris biométriques (données personnelles) pour des demandes de visa de courte durée pour accéder à l'Espace Schengen.

Eu-LISA vise à étendre et à favoriser les relations avec toutes les parties concernées, le plus souvent appelées parties prenantes, y compris les États membres de l'UE et les pays associés, les institutions de l'UE (en particulier le Conseil de l'UE, la Commission européenne et le Parlement européen), les agences de l'UE ainsi que les organisations internationales, les universités, les organisations de recherche, les organisations non gouvernementales et les médias.

Eu-LISA coopère avec les agences de l'Union européenne qui opèrent dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, connues sous le nom d'agences pour la justice et les affaires intérieures (JAI). Il s'agit du CEPOL, EASO, EIGE, OEDT, Eurojust, Europol, FRA et Frontex.

Les institutions de l'UE, le Conseil de l'UE, la Commission européenne et le Parlement européen sont d'importants partenaires de coopération pour EU-LISA.

En outre, l'Agence travaille en étroite collaboration avec les organes de l'UE, en particulier le Contrôleur européen de la protection des données et la Cour des comptes européenne.

Eu-LISA est impliqué dans les groupes travaillant sur des questions directement liées au SIS II, VIS et Eurodac, mais suit également le travail des groupes traitant de Schengen, police

Les États membres de l'UE sont les principaux acteurs de l'initiative eu-LISA. Ils constituent le principal groupe cible des activités menées et des services fournis par l'Agence. Outre les États membres de l'UE, les pays associés – Suisse, Islande, Norvège et Liechtenstein – font partie du groupe de parties prenantes de l'Agence.

Mise à jour : janvier 2023

Source de mise à jour : <https://www.eulisa.europa.eu/About-Us/Who-We-Are>

Mots-clefs :